



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E52581

VALABLE JUSQU'AU 17/11/2026

ÉDITÉ LE 14/10/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 29/07/1962
Forme juridique : SAS
Capital : DEPUIS LE 25/02/2014
100 000

Raison sociale : ORIOL

79 RUE DE LA TOUR
42000 SAINT-ETIENNE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SAINT ETIENNE B 69450096800029

Siret : 694 500 968 00029

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 8200111

Assurance Responsabilité Travaux :
AUXILIAIRE 020-150704

Assurance Responsabilité Civile :
AUXILIAIRE 020-150704

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2025

Téléphone : 04 77 74 77 18

Portable : 06 13 73 83 52

Fax : 04 77 79 29 67

Site Internet : <http://www.oriol.fr/>

E-mail : alain.odouard@oriol.fr

Responsabilité légale :
ROC INGENIERIE (789 254 661)

Effectif moyen : 58

Tranche de classification : EFF4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	24/01/2024
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	24/09/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² Mention RGE	24/01/2024
5312	Installation de VMC dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m² Mention RGE	24/09/2024
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	24/11/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	24/11/2022
o Chaudière bois	26/01/2021
o Poêle ou insert bois	26/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	24/01/2024
o Chauffe-Eau Thermodynamique	24/01/2024
o Radiateurs électriques, dont régulation.	24/11/2022
o Ventilation mécanique	26/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.